

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DELIBERATIONS DU 13 AVRIL 2021

Nombre de membres afférents au SI : 6
Nombre de membres en exercice : 6
Nombre de membres présents ou représentés : 6

Le 13 avril deux mil vingt-et-un à 20 h 00, le bureau du Syndicat Intercommunal du Cimetière des Moineries, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à huis clos, à la salle polyvalente des Aymards sous la présidence de Madame Alice Bourry.

Etaient présents : Fabiano Chiarucci – Nathalie Frigola – Jacqueline Mawart – Christophe Thomas

Était représentée : Isabelle Icard a donné procuration à Jacqueline Mawart.

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline Mawart

1/ Vote du Compte Administratif 2020

Après que Madame la Présidente ait présenté le compte administratif de sa gestion pour l'exercice 2020, elle donne la présidence à Mme Jacqueline Mawart et quitte la salle.

Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré,

Vote sans réserve et à l'unanimité le compte administratif 2020 qui lui est présenté et qui fait apparaître les résultats cumulés suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	2 896,27 €	0,00 €
Recettes	15 215,07 €	2.278,95 €

Madame la Présidente reprend la présidence de la séance.

2/ Approbation du Compte de gestion 2020

Le Conseil d'Administration :

Après s'être fait présenter le budget primitif du SI Cimetière des Moineries de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 pour le Budget du SI Cimetière des Moineries,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare à l'unanimité, que le compte de gestion du budget du SI Cimetière des Moineries dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Reprise anticipée des résultats - Affectation des résultats

La Présidente expose à l'assemblée que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur doivent être repris dans ce budget primitif.

Le conseil d'administration, réuni sous la présidence de Madame Alice Bourry, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Madame la Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1* Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		603.07	-	2 278.95	-	2 882.02
Opérations exercice	2 896.27	14 612.00	-	-	2 896.27	14 612.00
Totaux	2 896.27	15 215.07	-	2 278.95	2 896.27	17 494.02
Résultat de clôture	-	12 318.80	-	2 278.95	-	14 597.75

Besoin de financement

-
2 278.95

Excédent de financement

Reste à réaliser

--	--

Besoin de financement

-
-

Excédent de financement

Besoin total de financement

-
2 278.95

Excédent total de financement

Considérant l'excédent de fonctionnement,

F 10 894.80 au compte 1068 Investissement

décide d'affecter la somme de

G 1 424.00 au compte 002 Excédent ou déficit fonctionnement reporté
F + G = H

I 2 278.95 au compte 001 Excédent ou déficit d'investissement reporté

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus

4/ Participations communales 2021

Les participations communales sont reconduites à hauteur de 3.000 €, réparties selon les critères préalablement établis, soit :

Commune de Dunière 1/3	1 000 €
Commune de St Fortunat 2/3	2 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, vote le montant des participations comme indiqué ci-dessus.

5/ Vote du budget primitif 2021

Madame la Présidente présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2020 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	5 100,00 €	13 173,75 €
Recettes	5 100,00 €	13 173,75 €

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le budget primitif du budget du SI du Cimetière des Moineries pour l'année 2021.

6/ Travaux dans l'ancien cimetière

Une délibération a été prise en date du 9 novembre 2020 sur les concessions qui ont été récupérées par la commune. Le montant des travaux de réhabilitation à hauteur de 10 000 € pour huit concessions a été validé.

Entre temps, trois emplacements supplémentaires ont été repris et nécessitent également les dits-travaux.

Mme la Présidente propose de rajouter ces trois emplacements.

Après en avoir délibéré, les membres, à l'unanimité :

- Décide de prévoir les travaux pour créer trois emplacements supplémentaires,
- Mandate la Présidente pour effectuer les devis nécessaires à ces travaux,
- Décide que les travaux ne pourront pas être supérieurs à 13.000 € TTC.
- Indique que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2021 du SI du cimetière des Moineries.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 21h00.

